

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2012**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 24 octobre 2012 à 19h00 en la salle des fêtes de Poix-de-Picardie sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Délégués titulaires : BLAREL Marc, BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BON Linda, BOSREDON Philippe, BOUCRY Firmin, BRUSSART Patrice, CARPENTIER Claudine, CAUX Gaël, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, COLIN André-Jean, COSETTE Jean-Paul, DAMONNEVILLE Philippe, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELCOURT Francis, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DEMONCHY Pascal, DENEUX Gérard, DESFOSSES Alain, DESMAREST Gérard, DESPREAUX Xavier, DEVIENNE Désiré, DEWAELE Marc, DOINEL Michel, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, DUTITRE Philippe, FAVRESSE Jean-Marie, FLEURY André, FORMET Thierry, FROIDURE James, GERAUX Christophe, GOETHALS Eddy, GUILBERT Jackie, GUILBERT Joël, HEBERT Thierry, HENON Danièle, HIESSE André, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LECLERCQ Geneviève, LECLERE Jean-Claude, LEFEUVRE Jannick, LEROY Loïc, LOUART Usmée, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MICHAUX Colette, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, NEDELEC Alain, QUILLEN T Marcel, SAELENS Willy, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TRABOUILLET Romuald, TURLLOT Jean-Marie, VAN DYCKE Roseline, VASSEUR Dany, VILTART Vincent.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : DUVAUCHELLE Eric (suppléant de DE FRANSSU Jean), FRANCHOIS Serge (suppléant de CALIPPE Sylviane), WATELAIN Philippe (suppléant de CAUDRON Patrice).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : DELAIRE Rose-France (pouvoir à Romuald TRABOUILLET), MILLE Daniel (pouvoir à Alain NEDELEC).

Etaient absents ou excusés : BROSNIOWSKI Raymond, GUERIN Francis, LECLERCQ Jakie, LEFEBVRE Jean-Luc, LESUR Alain, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLEN T Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, SOUMILLON Gilles.

Délégués suppléants également présents : DAMONNEVILLE Joël, DEFFONTAINES Chantal, DELVA Christian, DRUOT Patrick, KASIMIRCZAK Edouard, KOTODZIEJ Janick, LEFEBVRE Jacques, LENOEL Yvon, LEULLIER Jacques, NOPPE Robert, PRUVOT Francis, ROUSEL Jean.

Les maires délégués :
SINOQUET Céline (Tronchoy).

Secrétaire de séance : Jean-Marie Turlot.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 octobre 2012**
2. **Direction**
 - 2.1. Désignation d'un délégué au SMIRTOM pour la commune de Riencourt
 - 2.2. Débat d'orientation budgétaire 2013
 - 2.3. Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil
 - 2.4. Réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 - 2.5. Modification du tableau indicatif des emplois
3. **Finances**
 - 3.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013
4. **Ordures ménagères**
 - 4.1. REOM 2013 : foyers compris dans le périmètre du SMIRTOM
 - 4.2. REOM 2013 : foyers non compris dans le périmètre du SMIRTOM

- 5. **Culture**
 - 5.1. Convention réseau des bibliothèques
 - 5.2. Bibliothèque tête de réseau : demande d'intégration de la bibliothèque de Poix de Picardie
- 6. **Erosion**
 - 6.1. Convention pour la création et la mise à disposition d'ouvrage hydraulique avec le Conseil Général de la Somme
- 7. **Piscine**
 - 7.1. Convention avec l'académie
- 8. **SPANC**
 - 8.1. Fixation du montant de la subvention pour l'entretien des ANC
- 9. **Informations**
 - 9.1. Subventions attribuées
 - 9.1.1. Amicale du personnel
 - 9.2. OPAH : subventions attribuées
 - 9.3. Décisions du Président
 - 9.3.1. Tarifs service mobilité
 - 9.3.2. Emprunt voirie 2012
- 10. **Questions diverses**
 - 10.1. Organisation du déneigement Hiver 2012-2013
- 11. **Lieu du prochain Conseil Communautaire**

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président remercie la commune de Poix-de-Picardie d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance relatif aux ordures ménagères : recouvrement des indus auprès du SMIRTOM.

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance relatif aux ordures ménagères : recouvrement des indus auprès du SMIRTOM.

En l'absence de remarque, le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à ajouter un point relatif aux ordures ménagères : recouvrement des indus auprès du SMIRTOM.

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 octobre 2012

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 octobre 2012. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Direction

3.1. Désignation d'un délégué au SMIRTOM pour la commune de Rencourt

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM et propose pour la commune de Rencourt de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant en remplacement de Franck Caron et suggère la candidature de Florence BRIOIS en qualité de déléguée suppléante.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne Florence BRIOIS, déléguée suppléante représentant la commune de Rencourt au SMIRTOM Picardie Ouest.

3.2. Débat d'orientation budgétaire 2013

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas une obligation pour la Communauté de Communes, seuls les EPCI ayant une commune de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de le faire. Un diaporama est projeté à l'Assemblée situant le contexte national d'élaboration du budget 2013 : fiscalité, dotations, réformes, moyennes nationales... (Le diaporama est joint au présent compte rendu). Il lui semble

judicieux de faire un point sur les finances avant le vote du budget et de réfléchir aux orientations de façon plus concrète quant au budget 2013 et souligne qu'il n'y aura pas d'augmentations.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EROSION-RUISSELLEMENT :

Gilbert MARIE présente les orientations de la commission pour 2013 :

SPANC :

Proposition de maintien du montant de la redevance à 15 et 30 € respectivement pour une personne seule et pour 2 personnes et plus. 30 € pour les résidences secondaires.

Proposition de maintien de la tarification des vidanges à 125 € pour 3 m³ – 10 € le m³ supplémentaire - forfait 60 € pour le nettoyage des canalisations.

Le Conseil Communautaire est informé que l'Agence de l'Eau Artois Picardie supprime à compter de 2013 la subvention de 100 € pour les vidanges.

La commission propose que la CCSOA subventionne les vidanges à hauteur de 90 € par vidange, soit un budget d'environ 20 000 € pour 2013. (Budget annexe du SPANC)

Tarification du contrôle lors des transactions immobilières, la commission propose de maintenir ce tarif à 75 € (75 contrôles ont été effectués en 2012).

Claudine Carpentier, commune de Caulières souligne que par rapport à la subvention à hauteur de 90 €, celle-ci n'est pas toujours attribuée, par exemple pour sa salle polyvalente, elle ne le savait pas.

Le Président souligne que cette subvention est uniquement attribuée pour les vidanges des installations qui sont aux normes et explique que les vidanges sont proposées par les services de la Communauté de communes par l'envoi d'une proposition de vidange aux particuliers qui ont des installations aux normes et répondent par oui ou non, si ils acceptent cette vidange et cela tous les 4 ans.

EROSION RUISSELLEMENT :

Le dossier sur les communes de Fourcigny, Hescamps, Marlers vient d'être validé par la Préfecture. Les travaux devraient être réalisés en 2013 pour un montant de 380 000€ TTC.

COMMUNICATION

Dominique MAGNIER présente les orientations de la commission pour 2013.

Communication:

Le site de la CCSOA évoluera en web 2.0 afin de permettre son interconnexion avec les réseaux sociaux.
Acquisition de matériels et logiciels pour 5 000 €.

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

2013 sera la 1^{ère} année de versement de notre participation au titre du SDTAN, représente 145 500 € pour 5 ans pour la CCSOA.

CULTURE

Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA présente les orientations de la commission pour 2013 :

Conventionnement des bibliothèques relais et points lecture: ce conventionnement permettra la mise en place de concours matériels et financiers aux communes y souscrivant.

Fonds de concours aux bibliothèques tête de réseau : proposition d'inscription de 90 000 € prenant en compte l'intégration de la bibliothèque de Poix-de-Picardie comme tête de réseau.

Diagnostic culturel : coût à charge de la CCSOA 16 000 € avant subventions.

Cinéma le Trianon : la phase avant projet détaillé est en cours.

EQUIPEMENT AQUATIQUE

Victor DELEZENNE présente les orientations de la commission pour 2013 :

Futur équipement :

La phase APS est en cours

- 1) La CCSOA doit se prononcer sur le type de bassin qu'elle entend mettre en œuvre. Pour mémoire :
- Bassin en inox revêtu : + 100 000 € par rapport au bassin béton

- Bassin tout inox : + 300 000 € par rapport au bassin inox revêtu, + 400 000€ par rapport au bassin béton.

2) Production de chaleur

Il conviendra de se prononcer rapidement sur le choix du type de production de chaleur à mettre en œuvre. Il est proposé d'installer en base une chaudière gaz complétée par une unité de méthanisation gérée par un groupe d'agriculteurs.

3) Parking

La réalisation des VRD sous maîtrise d'ouvrage communautaire nécessite une coordination étroite entre la Maîtrise d'oeuvre piscine et nos services, OCTANT se propose d'assurer toute la mission d'étude et de suivi des travaux : coût 100 000€.

PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

Catherine LAMORY présente les orientations de la commission pour 2013 :

Petite enfance:

Mise en place d'un projet d'animation sur le thème du cirque, concernant la crèche, la halte garderie itinérante et le RAM, projet non chiffré à ce jour.

Coordination Jeunesse :

Reconduction des projets 2012, soit le camping de Bergicourt.

Réflexion sur la mise en place d'un Conseil Communautaire des Jeunes

Projet de nouvelle structure multi accueil (crèche) :

Un dossier de demande de financement a été déposé auprès de la CAF. Cependant l'acquisition du terrain pressenti est à ce jour incertaine.

Colette Michaux, commune de Liomer, voudrait savoir si la crèche de Poix-de-Picardie a une liste d'attente importante, car elle estime que la construction d'une nouvelle crèche coûte très cher.

Le Président répond que oui et qu'à ce jour la capacité d'accueil est à son maximum. Il indique que la directrice de la crèche a sollicité la direction pour que la capacité d'accueil passe de 40 à 46 enfants.

Il souligne que la CAF est prête à subventionner le projet à hauteur de 80 % et que la fréquentation de la halte garderie itinérante a prouvé que le besoin était important sur Airaines.

TOURISME

Romuald Trabouillet présente les orientations de la commission pour 2013 :

Site Internet dédié tourisme :

L'objectif est d'ouvrir ce site avant l'été prochain : coût 10 000 €

Acquisition de matériel (caméra, logiciel) : 1 000 €

Quel développement touristique pour l'avenir ?:

Il est envisagé de lancer une étude pour la réalisation d'un schéma de développement touristique en lien avec les communautés voisines : coût approximatif 24 000 €.

Circuits touristiques :

Mise en place en lien avec la mobilité de circuits touristiques sur la période estivale.

SERVICES AUX PERSONNES

Marc DEWAELE présente les orientations de la commission pour 2013 :

La mise en place du Service d'Accompagnement pour bien Vieillir à Domicile (SAVD) en lien avec les communautés du Canton de Conty et de la Région de Oisemont. Les dépenses de ce service seront supportées par les trois communautés de communes sous forme conventionnelle.

Une réflexion sur la rémunération des aides à domicile par la mise en place d'un régime indemnitaire intégrant la notion de service rendu, de qualité de service et d'absentéisme est évoquée.

La mise en place de groupes de paroles pour permettre aux aides à domicile de discuter des problèmes rencontrés sera poursuivi.

MOBILITE

2013 sera une année test pour la mise en œuvre du TAD. Dans ce cadre est prévu l'acquisition de véhicules 9 places.

Par ailleurs la réflexion pour la mise en place de la plateforme de covoiturage se poursuit.

Le recrutement de 3 emplois d'avenir pour renforcer l'équipe de conducteurs est envisagé.

La procédure de construction des ateliers est en bonne voie.

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, souhaite savoir si, durant les jours de ramassage scolaire, les bus sont disponibles pour d'autres sorties.

Marc Dewaele répond que bien évidemment la priorité est le transport scolaire, mais la CCSOA dispose d'une flotte qui permet à ce jour de répondre aux demandes.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, demande si en cas de mauvaises conditions météorologiques, il est prévu un plan d'alerte et demande si les maires seront prévenus pour informer les habitants qu'il n'y aura pas de ramassage et si des essais ont déjà été effectués.

Marc Dewaele répond qu'il y a trois manières de déclencher un non ramassage, tout d'abord :

- la première, c'est le Président du Conseil Général qui décide au regard de la météo de prendre un arrêté pour la non circulation des autocars.
- la deuxième, ce sont les responsables du service « mobilité » de la CCSOA, qui, lors des chutes de neige antérieures, très tôt le matin, ont emprunté les routes communautaires pour juger de l'état de celles-ci.
- la troisième possibilité est, le conducteur qui estime qu'il pourrait mettre en danger la sécurité des enfants.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, souligne pour répondre à Christophe Géraux et plus particulièrement sur Méricourt-en-Vimeu, que Messieurs Lenoir et Chevallier n'avaient pas, lors des précédentes chutes de neige les numéros de portables des accompagnatrices. A ce jour, ceux-ci ont été recensés et transmis au service mobilité de la CCSOA.

Il indique également avoir récupéré les listes qui étaient mises en place du temps où la commune d'Hornoy-le-Bourg effectuait le ramassage scolaire et ainsi, en cas de nouvelles chutes de neige, la chaîne qui existait autrefois se mettra en place sur le secteur.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, indique que Somme Numérique propose des packages qui permettraient d'enregistrer tous les numéros des maires par exemple et ainsi envoyer un message indiquant qu'il n'y aura pas de ramassage scolaire pour telle ou telle raison.

Marie-Laure Duboelle, commune de Thieulloy-l'Abbaye, propose qu'en cas de non ramassage, la CCSOA fasse paraître l'information sur son site Internet.

Francis Delcourt, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande, s'il est prévu un trajet qui permettrait d'éviter la côte en venant de Saint-Germain-Sur-Bresle vers Beaucamps-Le-Vieux en cas de neige et souligne que, depuis le changement de procédé, les bus passent par la côte et cela s'avère très dangereux en cas de neige ou verglas. Il demande, s'il est possible d'ajouter un point de ramassage des enfants à l'entrée du village sur la rue d'Aumale à Beaucamps-le-Jeune.

VOIRIE

André HIESSE présente les orientations de la commission pour 2013 :

La commission propose pour 2013 :

L'inscription de travaux de voirie à hauteur de 1 500 000 € TTC, compris la réhabilitation d'ouvrages d'art à Eplèsier et Equennes-Eramecourt.

Le lancement d'un marché à bons de commande pour la fourniture d'enrobés à froid pour les communes sera réalisé prochainement

Francis Delcourt, commune de Beaucamps-le-Jeune, souligne que dernièrement les services de la CCSOA sont passés dans sa commune pour reboucher quelques trous et trouve que ce procédé ne sert pas à grand chose, que sur la durée, cela ne tient pas et demande pourquoi ne pas investir dans un petit matériel vibrant qui tassera l'enrobé dans les trous.

Le Président précise que le lancement du marché à bons de commande pour la fourniture d'enrobés à froid est destiné aux mairies qui souhaitent en bénéficier. Seules les voies communales, chemins de remembrement ou parkings sont concernés.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Jean-Jacques STOTER présente les orientations de la commission pour 2013 :

OPAH :

Il est proposé d'inscrire au budget 2013 une somme de 81 200 € pour la rémunération du bureau d'études, ainsi qu'un montant de 135 000 € au titre de la participation de la CCSOA à la réhabilitation de logements.

Par ailleurs le maintien de 100 000 € au titre de la caisse d'avance avec inscription d'une recette équivalente est suggéré.

COTISATIONS :

PREVISIONNEL ADUGA : 40 048 €

PREVISIONNEL SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS : 9 938 € à 10 124€

Soit une augmentation moyenne des cotisations ADUGA + Syndicat Mixte de +2,2% à 2,5%.

EOLIEN

Les propositions suivantes sont faites :

Révision de la ZDE : 20 000 €

Eolien Public : 100 000 €

Fiscalité éolienne 2013 (estimatif): 450 000 €

RESSOURCERIE :

Le Président fait l'annonce d'un point ne figurant pas sur la note de synthèse, il s'agit de la ressourcerie nouvellement créée sur le territoire. Celle-ci, basée à Poix-de-Picardie depuis le 15 décembre 2012, travaillera en collaboration avec la CCSOA et la Communauté de Communes de Conty. Il invite Christophe Géraux à en dire quelques mots.

Christophe Géraux, souligne qu'effectivement la ressourcerie fonctionne depuis le 15 décembre dernier et a réalisé ses premières ventes. Celle-ci est ouverte le mercredi et samedi après-midi. Le principe étant, que les particuliers y amènent tous objets ne leur servant plus, ceux-ci sont rénovés et revendus au public à des prix très attractifs. Il ajoute qu'il y a eu 70 candidatures pour 16 postes à pourvoir.

Le Président souligne que la participation financière de la CCSOA s'élève à environ 5 000 €.

RESUME DES PROJETS POUR L'ANNEE 2013

| | |
|------------------|---------------------------------------|
| OPAH | 316 000 € |
| Cinéma | 1 000 000 € |
| Piscine | 1 000 000 € |
| Maisons de santé | 1 174 000 € |
| Mobilité | 140 000 € |
| Pic Industrie | ? € |
| Crèche Airaines | 75 000 € |
| Eolien Public | 100 000 € |
| Erosion | 380 000 € |
| Voirie | 1 500 000 € |
| TOTAL | 5 685 000 € hors Pic Industrie |

En l'absence de nouvelles remarques, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

3.3. Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil

Le Président propose à l'Assemblée, dans le cadre du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil, la possibilité d'y intégrer l'antenne du service d'aide à la personne de la CCSOA. Il s'agit de déplacer l'actuelle annexe des bureaux jouxtant la salle communale de Molliens-Dreuil dans la nouvelle Maison de Santé Pluriprofessionnelle. La CCSOA supportera directement le coût financier de cette extension qui est estimée à 54 450 € HT pour 21.5 m², les sanitaires et réseaux seront indépendants de la MSP.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la création d'une surface jouxtant la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil.

3.4. Réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président propose à l'Assemblée de mener une réflexion sur la possibilité de mettre en œuvre un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire communautaire. Il ne s'agit pas de débattre longuement sur le PLUI, mais le bureau a estimé nécessaire de se poser la question. Aucune décision ne sera prise dans l'immédiat, mais il convient de lancer la réflexion et invite Jean-Jacques Stoter, en qualité de vice-président de l'aménagement de l'espace à aborder ce sujet.

Jean-Jacques Stoter invite l'assemblée à suivre la réflexion sur le PLUI à l'aide du document distribué, conçu suite à la réflexion collégiale des vice-présidents et du bureau pour avoir quelques informations communes qui posent le sujet. Il explique que si nous sommes amenés à parler de documents d'urbanisme, c'est qu'un certain nombre d'entre nous, rencontrons des difficultés dans nos communes et essentiellement dans les communes les moins peuplées, à obtenir de l'autorité de l'Etat des autorisations de construire.

En effet, la plupart de ces communes appliquent le Règlement National d'Urbanisme (RNU), c'est donc la règle générale qui est énoncée par le Règlement National d'Urbanisme qui se trouve appliqué par la direction des territoires et de la mer (DDTM). Dans ce cadre, il n'est pas rare de constater qu'un certificat d'urbanisme (CU) accordé sur un terrain 2 ou 3 ans auparavant soit aujourd'hui refusé.

Par ailleurs la création au niveau du département de la une commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) contribue à une vigilance accrue de la consommation de surfaces agricoles. De ce fait, la moindre parcelle de terrain qui n'est pas en plein centre bourg, où sur une frange du bourg, même s'il c'est d'une dent creuse entre deux habitations déjà construites, la CDCEA émet un avis défavorable, l'avis étant négatif, le CU revient également négatif.

D'autres communes, qui se sont engagées dans un document d'urbanisme peuvent se dire que le temps passe vite, il faudrait presque déjà penser à prévoir le prochain PLU. Et puis, il y a un effet d'aubaine, qui fait qu'aujourd'hui l'Etat a renouvelé la proposition de financement des PLUI dans le cadre du Grenelle 2. Dans ce cadre, le PLUI est le document maintenant qui s'applique. Ce n'est que par défaut que le PLU communal s'applique, s'il existe. Il y a donc une forte incitation à ce que tout le monde s'équipe d'un document d'urbanisme, et plutôt que d'y retourner les uns après les autres, indépendamment les uns des autres, le moment n'est-il pas finalement opportun de se lancer dans la définition d'un PLU intercommunal. Pour autant, faire un PLUI ne veut pas dire que chaque commune n'aura pas sa propre application de l'urbanisme qui la concerne, mais cela sera fait à l'échelle large de la Communauté de Communes, tout en tenant compte des spécificités locales. Cela veut dire aussi, que le coût ne sera pas le même, actuellement un PLU communal coûte 30 000 € et un PLUI aux alentours de 400 000 €, ce n'est pas la même chose.

Sauf qu'il y a une opportunité à saisir, un PLUI va être aidé par l'État et cette aide de l'ordre de 70 000 € est importante. De plus, on sait qu'elle est reconduite et on a aussi toujours de la part de l'Etat, la DGD qui viendra payer un quart des frais d'études, de plus le Conseil Général dans la même mouvance apportera 52 500 €. Cela veut dire qu'il resterait un peu moins de 178 000 € à charge de la Communauté de Communes. Ces coûts, ramenés au nombre de communes représentent 3 000 € par commune, soit 8 euros par habitant environ. Tout cela entre en ligne de compte, et puis si cela devait se faire, ce n'est pas immédiat. Il va falloir le temps qu'un PLUI se fasse et entre le moment où on décide et le moment où on le met en chantier, on estime le temps à 4 ans. Il y a donc plusieurs positions, et c'est pour cela qu'un document est transmis en séance avec toutes les informations et invite les communes à poser des questions. Les services de la la Communauté de Communes sont là pour leur expliquer.

L'opportunité évoquée est une question de calendrier, on a déjà connu cette situation, par exemple pour la mobilité, il fallait le faire au moment où le Conseil Général renouvelait son appel à projet pour pouvoir acheter les bus. La question qui est à se poser, dont il faudra trouver ensemble une réponse, est, est-ce que ce n'est pas

nous, qui sommes là, et au courant de ce qui se passe, de vous dire, la compétence pour faire un PLU doit être à l'échelle de l'intercommunalité pour l'année 2013. Ensuite, après l'enclenchement, c'est la Communauté de Communes de 2014 qui la mettra en oeuvre avec les communes et leurs représentants, mais il faut que ce pas là soit franchi.

Certes, il n'y a pas d'urgence, mais pourquoi reporter un engagement dans la réflexion ? Il faut décider de ce que l'on veut pour le territoire. Le SCOT ne prévoit pas de limiter la constructibilité, aujourd'hui c'est le RNU qui l'empêche et ce soir, il ne sera pas demandé d'émettre un avis, mais il est très important d'exposer la situation en donnant des informations précises.

Danièle Hénon, commune de Croixrault, voudrait savoir, si dans le cadre d'un PLUI, chaque commune disposera encore de la possibilité de décider de ce qu'il pourra y avoir sur son territoire, car il n'y a pas que l'habitat.

Jean-Jacques Stoter répond que tout document d'urbanisme, sachant que le SCOT devrait être adopté le 21 décembre prochain, se doit d'être en compatibilité avec le SCOT à partir du 1^{er} janvier 2013. Les démarches d'élaboration du PLUI sont à l'échelle d'un territoire, mais l'on revient bien à l'échelon communal. PLUI ne veut pas dire qu'on ne s'occupe pas des spécificités d'un village de plateau, de vallées, en bord de l'eau, etc.... Les contraintes d'habitat et de constructibilité ne vont pas être les mêmes, et pour autant, ce n'est pas parce que l'on va faire un PLUI, qu'il y aura une uniformisation, ce n'est pas possible, il faudra bien qu'il y ait une déclinaison à l'échelon communal.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA souhaite compléter un chiffre concernant le nombre de logements que nous devrions construire. Si nous voulons garder notre population, il faudrait 800 logements supplémentaires dans les 10 ans qui arrivent, c'est-à-dire plus, que les 10 années précédentes. Ce n'est pas une limitation de la construction, mais bien un maintien, et si nous voulons accueillir de nouveaux habitants, il faudrait construire dans les 10 ans à venir 1 100 logements et aujourd'hui le règlement d'urbanisme ne nous le permet pas.

Il rappelle que l'amicale des maires du canton de Poix de Picardie, réunie il y a deux mois environ avec pour thème le PLU/PLUI est favorable à une quasi unanimité, les maires présents ont dit oui. Il s'agit d'un outil qu'il nous faut nous approprier. Il souhaite que la Communauté de Communes aborde cette problématique et il faut savoir maintenant si les conseils municipaux sont partants pour cette prise de compétence.

Jean-Jacques Stoter a souhaité avec l'avis des vice-présidents que ne soit pas écartée une discussion de fond qui doit avoir lieu mais elle ne vient pas au meilleur moment d'un cheminement municipal. Pourquoi ? Parce qu'on va demander aux communes en fin de mandat, donne-t-on la compétence PLUI à la Communauté de Communes. Certains diront, la Communauté de Communes a déjà suffisamment de compétences, mais aujourd'hui les conseils municipaux savent aussi qu'il faut à un moment donné se poser la question. Pour un certain nombre d'entre nous, la question n'est pas, est-ce qu'on donne notre compétence pour que ce soit la Communauté de Communes qui devienne compétente en PLUI, non, car nombre de communes n'ont pas cette compétence. Aujourd'hui quand on a besoin de quelque chose, on se tourne vers l'Etat qui nous rhabille. Ce n'est pas se dessaisir d'une compétence, c'est permettre de l'exercer collectivement, cela est important et change la donne.

Il pense également, qu'il faudra un long moment d'échanges et de débats pour dire pourquoi il est bon d'opter pour un PLUI. C'est l'expression d'une certaine solidarité, aujourd'hui de petites communes sont dans la « mouise ». Avec le RNU, elles ne peuvent plus faire ce qu'elles souhaitent faire. D'autre part, il y a aussi les grandes communes, qui pourraient se dire, après tout, nous sommes couvertes par un document et quand il faudra le renouveler, on verra.

Jean-Jacques Stoter propose à l'Assemblée que les vice-présidents dans les mois à venir aillent dans les communes, leur exposer ce qu'ils pensent du PLUI.

Francis Delcourt, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaite intervenir en qualité de professionnel, car il vend du terrain à bâtir et il pense que pour les communes, il est indispensable d'avoir un PLU. Cela permet aux habitants du village de savoir si leur bien est vendable et nécessaire également dans le cadre des successions. De plus, il faut savoir, qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, la taxation va passer à 34,6 % sur la valeur du terrain à bâtir sans exonération, actuellement la taxation est à 33 % entre 0 et 30 ans et en 2015 elle passerait à 60 %. Il pense que les prochains présidents feront tomber cette loi, car à ce rythme, il n'y aura plus personne qui vendra du terrain, il invite donc à travailler sur les PLU.

Philippe Bosredon, commune de Laleu, demande pourquoi il faut faire un PLU au niveau de la Communauté de Communes et pas, au niveau des communes qui seraient intéressées.

Jean-Jacques Stoter souligne effectivement que c'est une possibilité offerte et cela s'appelle un PLU Pluricommunal et dans ce cadre, c'est au moins 3 communes et cela a un coût qui n'est pas de l'ordre de 3 fois 30 000 €, mais pour 3 communes de l'ordre de 50 voir 60 000 €. Mais cela reste encore un regard local.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, souligne être pour le PLUI et souhaite revenir sur la dernière phrase du document « par contre, il sera possible de ne pas conserver le service instructeur de la DDTM », il fait savoir que les DDE ont fermé parce qu'il y avait de moins en moins d'effectifs dans les subdivisions et le temps avançant, les effectifs du service instructeur vont diminuer. Il suggère d'y penser dès maintenant et pose la question de qui instruira à plus ou moyen long terme les permis de nos petites communes.

Jean-Jacques Stoter ajoute qu'il s'agit là également d'une question à se poser.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSSOA, souligne qu'effectivement certaines communes vont être très solidaires, notamment Poix-de-Picardie, car elle va valider son PLU cette année. Il pense qu'il est indispensable de mener une réflexion et que chaque conseiller municipal s'engage et réfléchisse sur ce qu'il veut pour sa commune à l'avenir. Il ne voudrait pas avoir un train de retard et que dans deux ou trois ans, on lui dise il faut maintenant un PLUI et que sa commune soit toujours sur un PLU. Il le regretterait, les questions d'urbanisme évoluant, ce sera un outil qui lui permettra de maintenir les habitations sur sa commune. Il invite donc les communes à mener cette réflexion et mêmes les communes qui ont déjà un outil d'urbanisme doivent se poser la question. Il ne faut pas que l'urbanisme se détache de la commune.

Jean-Jacques Stoter ajoute également concernant le Plan Local de l'Habitat (PLH) que lorsqu'une Communauté de Communes a un PLUI, il vaut PLH et que c'est une démarche en moins à initier, que cette démarche est imposée par la Loi et aujourd'hui notre PLH est achevé, il faudrait le remettre en chemin vers un autre Programme Local de l'Habitat.

Marc Dewaele demande si concernant le coût d'environ 8 € à l'habitant évoqué précédemment, ne faudrait-il pas que ce soit la Communauté de Communes qui prenne en charge la partie restante ?

Jean-Jacques Stoter répond que oui, ce sera pris en charge par la Communauté de Communes. Il précise qu'il ne sera pas demandé 8 € par habitant, c'est un élément de comparaison.

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, dit également être fervent défenseur du PLUI puisque tous les jours, il a ce problème de construction dans sa commune et deuxièmement il voudrait savoir comment cela va se passer durant les 4 années à venir pour instruire les dossiers, y aura-t-il plus de souplesse, sachant qu'il y aura un objectif qui sera atteint après.

Jean-Jacques Stoter répond qu'il y a deux niveaux de réponse. Le premier, il espère au mieux et le deuxième est qu'il ne faut pas oublier que même si nous nous engageons dans un PLUI, il y aura toujours des règles au niveau du service instructeur et du SCOT à respecter.

N'ayant plus de question, le Président propose de passer au point suivant.

3.5. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du tableau indicatif des emplois suivants :

- Création d'un poste de technicien à temps complet pour le budget SPANC.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour le budget SPANC.
- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Il s'agit pour chacun des deux postes créés et supprimés d'agent ayant obtenu un concours de la fonction publique territoriale.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification du tableau indicatif des emplois tel que repris ci-dessus et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

4. Finances

4.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013.

Le Président propose à l'Assemblée d'autoriser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 qui aura lieu probablement fin mars 2013 dans des limites autorisées.

Serge Zacharewicz, directeur général des services explique qu'il s'agit d'une disposition réglementaire qui se trouve régie par le Code Général des Collectivités Territoriales et qui permet à l'ordonnateur de pouvoir mandater des dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ceux-ci sur des thématiques bien particulières. Premier exemple, les opérations au titre de l'OPAH qui se trouvent subventionnées en début d'année 2013, si nous devons faire appel à la caisse d'avance, il est nécessaire que le président puisse mobiliser des crédits avant même que le budget soit voté. Deuxième exemple, dans le cadre de la mobilité, une consultation a été lancée pour l'acquisition de véhicules neufs 9 places, pour permettre une mise en place rapide du TAD, si d'aventure, nous faisons l'acquisition de ces bus avant même le vote du budget, il faut que le Président puisse avoir les autorisations financières nécessaires pour effectuer ces dépenses.

Budget principal 2012 : 3 715 947,76 €, soit 25 % des crédits (928 986,94 €) répartis selon les besoins suivants :

| | |
|---|--------------|
| - Chapitre 20 - Immob. Incorporelles : | 25 000, 00 € |
| - Chapitre 204 – Subv. d'équipement versées : | 25 000,00 € |
| - Chapitre 21 - Immob. Corporelles : | 253 986,94 € |
| - Chapitre 23 – Immob. en cours : | 475 000,00 € |
| - Chapitre 23-12 – Immob. en cours (équip. Aquatique) | 100 000,00 € |
| - Chapitre 23-13 – Immob. en cours (Trianon) | 50 000,00 € |

Budget annexe « Mobilité » 2012 : 4 198 900 €, soit 25 % des crédits (1 049 725 €) répartis selon les besoins suivants :

| | |
|--|--------------|
| - Chapitre 20 - Immob. Incorporelles : | 10 000, 00 € |
| - Chapitre 21 - Immob. Corporelles : | 539 725,00 € |
| - Chapitre 23 – Immob. en cours : | 500 000,00 € |

Budget annexe « Assainissement » 2012 : 50 835,00 €, soit 25 % des crédits (12 708,75 €) répartis selon les besoins suivants :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Chapitre 21 - Immob. Corporelles : | 12 708,75 € |
|--------------------------------------|-------------|

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

5. Ordures ménagères

5.1. REOM 2013 : foyers compris dans le périmètre du SMIRTOM

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de la redevance 2013 de la REOM pour les foyers compris dans le périmètre du SMIRTOM.

Il souligne que l'Assemblée générale du SMIRTOM, réunie le 18 décembre 2012, a délibéré sur le maintien des redevances identiques à 2012 et rappelle les montants ci-dessous :

- Catégorie 1 : foyer composé d'une personne bénéficiant d'un ramassage des OM toutes les semaines et d'un ramassage des recyclables toutes les deux semaines : 103 €
- Catégorie 2 : Foyer composé de 2 personnes et plus bénéficiant d'un ramassage des OM toutes les semaines et d'un ramassage des recyclables toutes les deux semaines et collectivité et commerces ramassage hebdomadaire : 206 €
- Catégorie 3 : commerces et collectivités ramassage bihebdomadaire : 276 €
- Catégorie 4 : résidences secondaires : 174 €

Colette Michaux, commune de Liomer, souhaite savoir quand le barème pour les salles des fêtes a été acté, car il lui semble que celui-ci a triplé et deuxièmement, elle trouverait intéressant de le revoir, tout simplement parce que c'est par nombre de location et par nombre de personnes qui peuvent entrer dans la salle des fêtes que le montant de la redevance est déterminé et qu'on arrive à des choses complètement aberrantes. Elle souligne qu'effectivement une salle des fêtes peut accueillir 200 personnes en alignant les chaises les unes à côté des autres, mais lors d'un repas, ce n'est pas possible, on place 150 chaises maximum et propose que le barème soit revu et qu'il soit transmis aux communes, car elle dit ne pas l'avoir reçu.

Le Président précise que ce sont des barèmes effectivement difficiles à mettre en place, que le barème est acté et que les factures résultent des déclarations faites par les communes en début d'année. Il rappelle que le principe a été acté lors de la prise de compétence en 2009.

Collette Michaux estime que la facture ne peut pas être établie sur les renseignements fournis, qui sont le nombre de fois que la salle a été louée et le nombre de personnes que celle-ci peut accueillir. Elle donne l'exemple de sa salle des fêtes, qui certes, sert de cantine scolaire et qui a été réservée 11 fois durant l'année 2012 et qui a été facturée à 300 euros.

Le président ajoute que malheureusement dans le cadre des locations des salles des fêtes, les déchets ne sont pas toujours bien triés et que cela peut faire de gros volumes.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, entérine les montants de redevances susmentionnés pour l'année 2013 et invite son Président à assurer le recouvrement de la REOM.

5.2. REOM 2013 : foyers non compris dans le périmètre du SMIRTOM

Le Président propose à l'Assemblée de maintenir les montants de redevance 2012 pour l'année 2013 ainsi qu'il suit pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines :

- Foyer d'une personne et résidence secondaire : 78 €
- Foyer de 2 personnes : 150 €
- Foyer de 3 personnes et plus : 172 €
- Activités industrielles, commerciales et artisanales : 206 €.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe les montants ci-dessus de la REOM pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines et invite son Président à assurer le recouvrement de la REOM.

5.3. REOM : recouvrement des indus auprès du SMIRTOM

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à procéder à l'émission de titres de recettes auprès du SMIRTOM Picardie Ouest, afin de pouvoir recouvrer les indus auprès de celui-ci. Il est précisé que par indus, on entend les réductions ou modifications de factures effectuées après le calcul de la contribution au SMIRTOM. Ces réductions ou modifications de factures peuvent faire suite à une erreur de facturation, un décès, une erreur sur le nombre de personnes dans le foyer, une admission en non valeur. Jusqu'à maintenant, la CCSOA déduisait les indus d'une année « n » de la contribution en année n+1, toutefois la réglementation interdit la notion de compensation, de fait il convient d'émettre un titre de recette.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, autorise le Président à émettre les titres de recettes nécessaires auprès du SMIRTOM Picardie Ouest afin de pouvoir recouvrer les indus.

6. Culture

6.1. Convention réseau des bibliothèques

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de convention à intervenir avec les communes disposant d'une bibliothèque-relais ou point lecture ayant intégrés ou souhaitant intégrer le réseau des bibliothèques de la CCSOA. Cette convention vise à définir les engagements de chacune des parties signataires et aussi de mettre en place une série de mesures pour aider les communes qui entreraient dans ces bibliothèques-relais ou réseau, pour les aider à se maintenir, à se développer et également former les bibliothécaires qui ont besoin de formation pour entrer dans le réseau.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, rappelle le problème qui se pose pour la bibliothèque de Quevauvillers. Il explique qu'il a suivi dès le début le dossier des bibliothèques, avec notamment l'intégration de la bibliothèque d'Airaines, qui a été l'évènement fondateur de ce réseau des bibliothèques. Il rappelle qu'il a été défini un certain nombre de critères pour adhérer à ce réseau et qu'il est prévu la somme de 30 000 € au DOB pour les communes d'Airaines, Beaucamps-Le-Vieux et maintenant Poix-de-Picardie pour leur financement et qu'il a voté favorablement en l'attribution des fonds de concours.

Il explique que la commune de Quevauvillers a délibéré et a fait un vœu à Jean-Jacques Iriarte Arriola et au Président pour adhérer au réseau, car elle estime répondre aux critères demandés pour intégrer le réseau. M. Labesse précise que si on leur propose d'intégrer le réseau, la commune est d'accord pour payer son personnel qualifié, soit 6 heures de plus, mais, on leur oppose un refus que la commune ne comprend pas d'où le vœu en

ce sens et souhaite ardemment qu'il y ait une évolution de cette décision. Pourquoi s'en tenir uniquement à 3 têtes de réseau sous prétexte de la présence des collèges. Cela veut dire que les communes comme Lignières-Châtelain, Liomer, Molliens-Dreuil, etc., qui veulent faire une politique de lecture publique et qui ont un potentiel n'ont pas les moyens de se développer. Il rappelle que dans le Projet de Territoire, nous avons tenu compte, à la fois des deux pôles et de l'équateur. Pourquoi l'équateur s'arrêterait uniquement à Beaucamps-Le-Vieux et pourquoi on ne prendrait uniquement que les deux pôles nord et sud d'Airaines et Poix-de-Picardie, alors que sur l'équateur du territoire, il y a d'autres bourgs centres qui ont une bibliothèque. Pour finir, il souhaite que le système soit modulé et que les frais de fonctionnement de la commune qui s'élèvent à environ 10 000 € par an, puissent être pris en charge à hauteur de 4 000 € par la Communauté de Communes, car dans le projet de convention, ne figurent que l'acquisition de lecteurs de codes barres, du logiciel Orphée et un groupement de commande et que la commune devra toujours payer les frais de fonctionnement.

Monsieur Desfosses souligne que c'est l'objet du réseau des bibliothèques et laisse la parole à Jean-Jacques Iriarte Arriola, vice-président en charge de la culture.

Jean-Jacques Iriarte Arriola, souhaite simplement dire quelques mots. Il trouve qu'il est toujours intéressant d'avoir cette contribution, mais qu'à la longue, c'est difficile, car il faut entendre les arguments des uns et des autres lors de débats, que c'est un problème récurant. Il souligne qu'effectivement il n'était pas présent à l'origine de la prise de compétence « lecture » par la Communauté de Communes, mais qu'il a essayé de comprendre quel a été le champ de la compétence. Il rappelle qu'il avait été décidé d'adosser une bibliothèque qui rayonne avec un collègue, à ce jour, il y a 3 trois bibliothèques dans la Communauté de Communes, alors si demain il y en avait un quatrième, il faudrait réexaminer les choses.

Il souligne que l'essentiel n'est pas la notion de tête de réseau, mais le réseau. Il faut se poser la question, comment le faire vivre et c'est ainsi donner à chaque bibliothèque, la possibilité d'avoir accès au logiciel Orphée, comme c'est le cas à Quevauvillers. C'est également donné à chaque habitant du territoire, la possibilité d'aller dans une bibliothèque, qu'elle soit tête de réseau, relais ou point lecture, d'emprunter un livre et si le livre n'est pas dans telle ou telle bibliothèque, pouvoir se le procurer ultérieurement, car la circulation des livres sur le territoire est organisée.

Lors de la réflexion du projet de territoire, il a été décidé de proposer une convention pour que la CCSOA prenne à sa charge :

- les frais de déplacements des salariés ou bénévoles pour assister aux réunions et formations proposées par la CCSOA.
- des heures dédiées aux réunions de réseau et aux formations proposées par la CCSOA, au vu du temps de présence, pour les salariés des bibliothèques-relais et Points lectures membres du réseau.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, dit avoir peu participé à cette prise de compétence, mais il pense que si à ce jour, nous devons prendre cette compétence, il serait plus judicieux de créer une seule bibliothèque tête de réseau avec un réseau, mais c'est le choix des élus précédents.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 67 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Marc Labesse), approuve le projet de convention à intervenir avec les communes disposant d'une bibliothèque-relais ou point lecture ayant intégrés ou souhaitant intégrer le réseau des bibliothèques de la CCSOA et autorise le Président à revêtir de sa signature les conventions à intervenir.

6.2. Bibliothèque tête de réseau : demande d'intégration de la bibliothèque de Poix de Picardie

Le Président rappelle à l'Assemblée que la bibliothèque communale de Poix de Picardie répondant désormais à tous les critères permettant sa reconnaissance en qualité de bibliothèque tête de réseau peut devenir la troisième bibliothèque tête de réseau du territoire de la CCSOA. Ces critères sont :

- Emploi d'au moins un agent permanent, qualifié dans le domaine du livre et de la lecture,
- Ouverture de la bibliothèque au public durant un minimum de 12 heures par semaine (hors accueil scolaire),
- Accueil de publics spécifiques et des populations scolaires communales et extra communales,
- Mise en place d'activités et/ou animations à caractère communautaire en relation avec les services de la communauté et d'actions de soutien aux bibliothèques-relais et aux points lecture,
- Inscription au budget communal de crédits spécifiques d'acquisition d'ouvrages.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 66 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Marc Labesse et Dominique Dussuelle), reconnaît la qualité de tête de réseau pour la bibliothèque de Poix-de-Picardie.

7. Erosion

7.1. Convention pour la création et la mise à disposition d'ouvrage hydraulique avec le Conseil Général de la Somme

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Somme pour la création et mise à disposition d'ouvrage hydraulique sur des départementales. Il s'agit de permettre à la CCSOA de réaliser les aménagements de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, autorise son Président à revêtir de sa signature les documents à intervenir avec le Conseil Général de la Somme.

8. Piscine

8.1. Convention avec l'académie

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec l'inspection académique portant sur l'organisation et la mise en œuvre de l'enseignement des activités aquatiques et de la natation à l'école primaire impliquant des intervenants extérieurs.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, autorise son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec l'inspection académique.

9. SPANC

9.1. Fixation du montant de la subvention pour l'entretien des ANC

Le Président rappelle à l'Assemblée que suite au changement de politique de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur les aides à l'entretien des installations d'assainissement non collectif, qui se traduit par la suppression de la subvention, propose de se prononcer sur l'instauration d'une participation de la CCSOA à l'entretien.

Il propose de fixer à 90 € l'aide de la CCSOA par installation. Pour bénéficier d'une subvention, les particuliers doivent disposer d'un ANC contrôlé avec avis favorable. Par ailleurs, la participation de la CCSOA ne peut intervenir que tous les 4 ans pour une même installation.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la création d'une subvention de la CCSOA pour l'entretien des ANC fixée à 90 €.

10. Informations

10.1. Subventions attribuées

Le Président informe l'Assemblée des subventions attribuées par le bureau :

10.1.1. Amicale du personnel

- Attribution à l'amicale du personnel au titre de l'année 2012 d'une subvention correspondant à 1,5% de la masse salariale des adhérents à ladite amicale, d'un montant de 8 000 €.

10.2. OPAH : subventions attribuées

- Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH pour un montant de 23 593,46 € répartis sur 18 foyers du territoire communautaire.

10.3. Décisions du Président

10.3.1. Tarifs service mobilité

- Décision prise par le Président fixant les tarifs du service mobilité à compter du 21 novembre 2012.

10.3.2. Emprunt voirie 2012

- Décision prise par le Président de contacter un emprunt de 15 ans pour le financement des travaux voirie 2012 d'un montant de 450 000 €.

11. Questions diverses

11.1. Organisation du déneigement hiver 2012-2013

Un document sera transmis aux communes pour expliquer l'organisation du déneigement.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA souhaite revenir sur la venue de la MLIFE lors du conseil du 24 octobre dernier. Quelques jours après leur venue, le texte de Loi sur les emplois d'avenir sortait. Depuis, toutes les communes ont été destinataire d'une correspondance de cette mission locale donnant les coordonnées d'une personne qui, dans la structure est le référent sur les emplois d'avenir. Il rappelle que ce dispositif d'emplois d'avenir qui se met en place, peut permettre à des jeunes qui n'ont pas de qualification de trouver une structure qui leur permettrait de se former.

12. Lieu du prochain Conseil Communautaire

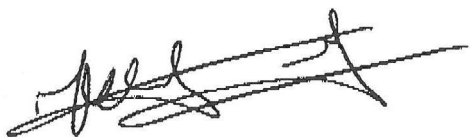
Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire en la salle des Fêtes de Liomer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Romuald Trabouillet, maire de la commune de Poix-de-Picardie, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

Jean Marie TURLOT



Le Président

Alain DESFOSES

